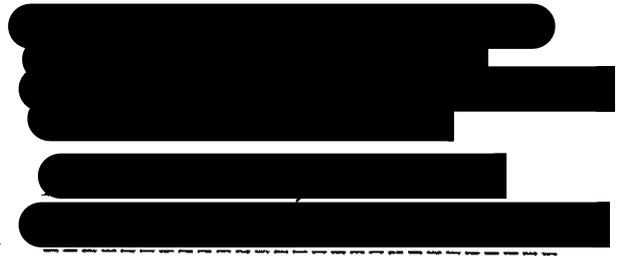


10-09-1996



VOTRE LETTRE DU

VOS RÉFÉRENCES

NOS RÉFÉRENCES

ANNEXES

28.021/II/PF

OBJET: *Ministère des Finances - Administration des Contributions directes à Bruxelles - Quittance et enveloppe en néerlandais à un habitant francophone de Fourons.*

*Monsieur le Vice-Premier Ministre,*

*En date du 5 septembre 1996, la Commission permanente de Contrôle linguistique (C.P.C.L.), siégeant sections réunies, a examiné une plainte déposée le 24 janvier 1996 par un habitant francophone de Fourons, parce qu'il a reçu du ministère des Finances - Administration des Contributions directes - Service central de taxation, à Bruxelles, une quittance et une enveloppe avec des mentions en néerlandais.*

*Des renseignements vous ont été demandés par lettre du 23 février 1996.*

*Par lettres des 25 mars et 6 mai 1996, vous avez fait savoir ce qui suit: "De l'enquête effectuée, il est apparu qu'une erreur purement humaine est à la base de cette regrettable méprise. Il n'y a certainement pas de mauvaise intention - Le service central de taxation m'a toutefois assuré qu'une note de calcul ainsi qu'une enveloppe en français ont été envoyées déjà depuis un certain temps à l'intéressé".*

*En application de l'article 41, § 1er, des lois sur l'emploi des langues en matière administrative coordonnées par l'arrêté royal du 18 juillet 1996, les services centraux utilisent dans leurs rapports avec les particuliers celle des trois langues dont ces particuliers ont fait usage.*

*L'appartenance linguistique du plaignant était connue du service, puisque son adresse figure en français sur le document.*

La C.P.C.L. estime donc que la plainte est recevable et fondée, mais actuellement dépassée, étant donné que des documents en français ont été envoyés au plaignant.

Le présent avis est communiqué à Monsieur Johan VANDE LANOTTE, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur, ainsi qu'au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Vice-Premier Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Le Président,

A thick black horizontal bar used to redact the signature of the President.